

258

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 258 31 janvier 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Bernard Gaillard
Charles Muller
Claude Quartier

Les armes de la gauche

Troisième initiative contre l'emprise étrangère. Et ce ne sera certainement pas la dernière. L'Action nationale et les Républicains ont trouvé là un terrain trop favorable pour abandonner le filon; c'est l'utilisation de la démocratie directe qui les a fait naître sur le plan national et qui peut prolonger leur existence (des chiffres en page 2).

Le Conseil fédéral ne propose pas de contre-projet. Il a pris des mesures restrictives et il compte bien les maintenir, même les aggraver, dit-il. D'autre part, l'Action nationale ne cherche pas le compromis: son initiative ne prévoit pas de clause de retrait.

L'Union syndicale a déjà réagi et demande, elle, un contre-projet. Le Parti socialiste suisse appuiera probablement cette proposition: il n'oublie pas qu'il a subi les pertes les plus sensibles aux dernières élections fédérales, et la prochaine échéance n'est pas si éloignée.

Quel pourrait donc être le contenu d'un tel contre-projet? Pas question de s'avancer, ne fût-ce que d'un millimètre sur le terrain des exigences xénophobes. Au plus, le Conseil fédéral se verrait attribuer une compétence générale pour stabiliser la population étrangère; mais le pouvoir central a déjà les moyens de cette politique et, après trois initiatives, il a pris conscience du problème... Le contre-projet, avance-t-on, présenterait pourtant l'avantage de développer une argumentation positive, alors que jusqu'ici le monde politique suisse a toujours été sur la défensive face aux xénophobes. Un contre-projet de cette nature? Envisageable, mais insuffisant.

Les effets d'une victoire de l'initiative ont été largement présentés, et ils le seront encore. En première ligne, des conséquences sur la composition de la population active et, par voie de conséquence, sur le financement de la sécurité sociale et des équipements collectifs. N'insistons pas.

Que l'initiative échoue, ou qu'un éventuel contre-projet trouve grâce devant le citoyen, le problème subsiste. A savoir qu'une nouvelle initiative pourra surgir, cristallisant sur la présence des étrangers toutes les frustrations vécues par de larges milieux de la population. A plus long terme, c'est donc vers les causes de cette mauvaise humeur qu'il faut se tourner.

Les résultats de la votation de juin 1970 révèlent avant tout la réaction des oubliés de la prospérité: ce sont les cantons les moins développés, ceux dont la population active diminue régulièrement, ceux d'ailleurs où la proportion d'étrangers est la plus faible.

L'analyse du vote dans les grandes agglomérations montre que c'est aussi une partie des travailleurs les plus défavorisés, sans qualifications professionnelles, ceux dont la statistique élevée du revenu moyen par tête fait oublier la situation précaire. D'une manière plus générale, à travers le défi lancé par les xénophobes, c'est tout un système politique qui est mis en question; celui de la démocratie de concordance où les intérêts organisés — organisations syndicales, patronales, agricoles — à force de vouloir se mettre d'accord, perdent leur crédibilité, laissent une partie de leurs adhérents perplexes, prêts à croire à la « solution miracle » des xénophobes.

Pour enlever à Schwarzenbach et à ses alliés les conditions de leur succès, il faut leur opposer un programme d'action qui tienne compte des causes les plus importantes du mécontentement populaire et qui ne se borne pas à lutter contre ses effets, la xénophobie et la peur. La balle est à la gauche et aux syndicats. Que ce soit par le biais de sa participation au gouvernement pour la première, par celui des conventions collectives pour les seconds, il ne manque pas d'armes pour « convaincre » les bourgeois.

Les mouvements xénophobes sur la lancée de juin 1970

La votation populaire du 7 juin 1970 sur l'initiative de l'Action nationale contre la pénétration étrangère n'a été qu'un premier pas vers l'affirmation des mouvements xénophobes, Action nationale et Républicains, dans la plupart des cantons suisses.

1. Les gains dans les législatifs cantonaux

Ainsi sont apparus des députés de ces formations dans dix législatifs cantonaux :

Cantons	Année	Députés xénophobes	Total des députés
ZH	1971	10	180
LU	1971	4	170
ZG	1970	3	78
BS	1972	10	130
BL	1971	3	80
SH	1972	1	80
SG	1973	7	180
AG	1973	10	200
TG	1972	5	130
GE	1973	10	100

2. Les gains au National

Ainsi sont apparus des députés au Conseil national lors des élections à cette chambre en 1971. Dans le canton de Zurich, où les mouvements xénophobes recueillaient 16,4 % des suffrages, les Républicains gagnaient 4 sièges et l'Action nationale 1, alors qu'ils n'en remportaient qu'un chacun dans le canton de Berne pour 5,8 % des suffrages. L'Action nationale s'implantait égale-

ment dans les députations bâloise (ville, 1 député pour 12,9 % des voix) et vaudoise (1 siège, 7,6 % des suffrages), tandis que les Républicains faisaient de même en Argovie et en Thurgovie (chaque fois 1 siège, respectivement pour 9,2 et 13 % des voix). D'autre part, ces deux formations n'enregistraient pas de gains de sièges dans différents cantons, tout en y réussissant des « percées » significatives, tels Saint-Gall (7 % des voix), Neuchâtel (10,1 %) et Genève (6,6 %) notamment.

3. Une réaction de mécontentement

La votation de juin 1970 a cristallisé (voir notre éditorial de p. 1) la réaction des cantons les moins bien armés économiquement parlant. Ce sont du reste ces cantons, qui ont accepté la première initiative Schwarzenbach, qui auraient, toutes proportions gardées, les moins grands « sacrifices » à consentir s'ils devaient s'ajuster aux normes exigées par la deuxième initiative : alors que la moyenne nationale de réduction du nombre d'étrangers serait de 46,8 % en cas d'acceptation de l'initiative, Berne ne se verrait imposer qu'une diminution de 11,8 %, Lucerne 11,7 %, Uri 13,6 %, Schwyz 15,7 %, Obwald 11,8 %, Nidwald 10,5 %, Fribourg 12,2 %, Soleure faisant exception avec 38,3 % (à titre de rappel, on enregistrerait des « pointes » de 72 % pour le Tessin, de 63,2 % pour le canton de Vaud, de près de 60 % pour Neuchâtel et Genève, pour ne citer que les régions les plus touchées).

4. Les « oui » en 1970

En juin 1970, la majorité des « oui » à Schwarzenbach était la suivante dans les cantons ayant accepté l'initiative :

— Berne :	4,2 %	— Obwald :	9,1 %
— Lucerne :	9,3 %	— Nidwald :	11,4 %
— Uri :	26,5 %	— Fribourg :	0,5 %
— Schwyz :	5,2 %	— Soleure :	2,7 %

Révision de la Lama : le cantonalisme dépassé

Monsieur le rédacteur,

Le numéro 255 de votre hebdomadaire contient un article¹ intitulé « Revision de la LAMA : sus à un protectionnisme dépassé ! » qui, sous son dernier paragraphe portant le titre « Inconséquence », met en cause la Fédération vaudoise des caisses-maladie. On y lit en effet que : « La Fédération vaudoise des caisses-maladie, par exemple, exige que les tarifs conventionnels ne soient valables que pour les caisses-maladie membres de la Fédération. Ne devient pas membre qui veut. Ainsi, l'assurance scolaire fribourgeoise n'est pas désirée, car l'accepter aurait pour conséquence d'augmenter quelque peu la moyenne des frais hospitaliers journaliers... »

Avantages... et obligations

Il est exact que les conventions tarifaires passées par la Fédération des caisses-maladie avec ses partenaires (Etat, hôpitaux, médecins) s'appliquent aux seuls membres de la Fédération, respectivement aux membres des autres groupements signataires. Nous ne voyons pas en quoi le système est inéquitable. Pour quelles raisons traiterions-nous au nom de ceux qui ne veulent pas être membres de nos associations ? Pourquoi ferions-nous profiter des avantages des conventions ceux qui refusent d'en assumer les obligations ?

Des précisions

En revanche, la lettre de votre lecteur ne correspond pas à la réalité quand elle affirme que les motifs d'ordre financier ont été à la base du refus

¹ Il s'agissait d'une lettre de lecteur (réd.).

d'adhésion de la Mutualité scolaire fribourgeoise à notre Fédération. En réalité, les raisons sont de deux ordres :

— d'ordre *statutaire*. L'article 5 de nos statuts précise que toutes les caisses-maladie exerçant une activité sur le territoire du canton de Vaud peuvent adhérer à la Fédération vaudoise des caisses-maladie. Or, il semble que cette condition ne soit pas remplie par la Mutualité scolaire du canton de Fribourg.

— d'ordre *politique*. La règle statutaire est en fait subordonnée à l'aspect politique du problème. L'Etat de Vaud paie le tiers du coût de l'hospitalisation dans le cadre de la convention, pour les assurés domiciliés dans le canton de Vaud. Il ne

peut naturellement pas en être de même pour les personnes qui ne sont pas domiciliées dans le canton, sans que des dispositions particulières, d'ordre politique, ne soient prises.

La controverse, et nous reconnaissons qu'il y en a une, est donc d'essence politique. Seul, un concordat intercantonal peut y apporter des solutions. C'est dans ce sens que M. le député Candaux a développé une motion devant le Grand Conseil demandant que le problème des assurés frontaliers soit réglé (...).

Fédération vaudoise des caisses-maladie

Le président : Le secrétaire général :
Adalbert Jaques Daniel Schmutz

vention de l'Etat), est bien sûr insuffisante pour les cliniques privées.

Or, le choix d'une clinique privée, en chambre commune ou semi-privée, ne manifeste pas toujours chez le patient le désir d'être mieux traité: il est parfois imposé par le médecin traitant qui ne peut opérer ailleurs.

C'est donc finalement avec quelque raison que les médecins dénoncent ce mode de remboursement forfaitaire pour les cliniques privées et lui préfèrent un remboursement différencié selon les frais effectifs facturés (pension, salle d'opération, anesthésie, médicaments, analyses, assistance opératoire et radiographie).

FRIBOURG

A la plus triste gloire de la médecine

Le conflit qui oppose depuis plusieurs années à Fribourg les médecins aux caisses-maladies a de lourdes conséquences anti-sociales. Il ressemble d'ailleurs aux guerres privées que se livraient, au Moyen Age, les grands barons: tout son poids, tous les sacrifices qu'il impose, sont ressentis, non pas par les protagonistes eux-mêmes, mais par des tiers, les malades.

Première étape. Les médecins fribourgeois dénoncent, il y a quelques années, la convention qui les lie aux caisses-maladies sur les tarifs et honoraires des soins de santé.

Deuxième étape. Conscients toutefois du caractère désastreux de la situation, les médecins et les caisses-maladies arrivent, le 1er mars 1973, à un accord.

Troisième étape. L'accord n'est toutefois pas appliqué: le nombre des médecins qui s'y sont ralliés est tout à fait insuffisant.

Pour remédier à cette anarchie, l'Etat impose, depuis 1971 déjà, un tarif-cadre applicable à tous les assurés, sauf ceux de condition très aisée. L'in-

tervention de l'Etat ne règle cependant pas le problème, puisque les médecins qui se déclarent indépendants — ils sont nombreux, soit dans certains districts (Glâne et Gruyère), soit dans certaines spécialisations — peuvent se soustraire à ce tarif. Le malade est devenu taillable et corvéable à merci.

Un exemple concret des répercussions de cette situation: la querelle au sujet du remboursement des frais d'hospitalisation.

Une querelle byzantine

Depuis le 1er janvier 1973, les caisses-maladies, ayant conclu une convention avec l'Etat sur le remboursement forfaitaire de la journée en chambre commune à l'Hôpital cantonal, ont étendu ce système aux cliniques privées. En conséquence, les malades, assurés pour le minimum légal, sont traités de la même manière (c'est-à-dire sont remboursés pour la somme de 115 francs par jour) qu'ils aillent en clinique ou à l'Hôpital cantonal. Mais la somme forfaitaire de 115 francs, si elle suffit à couvrir les frais facturés au malade par l'Hôpital cantonal (qui bénéficie d'une forte sub-

La mauvaise foi des médecins

En revanche, là où la mauvaise foi du corps médical saute aux yeux, c'est lorsqu'il refuse d'admettre qu'il est lui-même la cause de l'attitude des caisses-maladies au chapitre des tarifs différenciés: le refus intransigeant des médecins d'adhérer en nombre suffisant à la convention du 12 mars 1973 bloque l'application de celle-ci et empêche précisément le mode de remboursement différencié prévu aux articles 4 et 5.

Une intransigeance instinctive

Dans les cantons voisins qui connaissent un régime conventionnel, le pourcentage des médecins ayant adhéré aux conventions atteint 90 %. A Fribourg, les caisses se contenteraient d'un 75 %, alors même que, selon elles, le tarif médical fribourgeois est un des plus élevés de Suisse. On est cependant loin d'un compromis: l'intransigeance du corps médical fribourgeois a des racines profondes et traduit d'une manière irraisonnable la crainte des médecins fribourgeois face à un éventuel empiètement des pouvoirs publics sur ce qu'ils tiennent pour leur domaine réservé.

Vent en poupe pour le syndicalisme paysan

Hiver 1973-1974 : le repos végétatif qui engourdit les cultures n'a en rien entravé la montée spectaculaire du syndicalisme paysan. Il a suffi qu'à la flambée des prix de novembre-décembre s'ajoute un bon catalyseur — le contrôle bactériologique du lait mal expliqué donc mal compris par les producteurs — pour que l'organisation syndicale agricole élargisse son audience et marque des points.

Inversement, les grandes centrales de défense professionnelles, très proches du gouvernement, voient leur style et leur action bruyamment contestés.

Opposition à la politique agricole, opposition au monde florentin des dirigeants agricoles qui brandissent plus volontiers les dossiers confidentiels que les calicots vengeurs, opposition renouvelée à un puissant partenaire économique : la Migros. En jouant sur ces trois tableaux l'Union des producteurs suisses (UPS) a obtenu des résultats inespérés.

Côté gouvernement, M. Brugger accepte de rouvrir le dossier agricole, le canton de Vaud suspend pour un temps le prélèvement tant contesté des échantillons de lait.

Côté organisation professionnelle, les comités directeurs admettent que l'opposition de masse, type « marche sur Berne » peut-être un aspect justifié de la revendication paysanne. Le directeur de la très respectable Union suisse des paysans parle même de passer dans l'opposition.

Enfin, côté Migros, le vice-directeur interrompt son voyage africain pour justifier un article, et échanger une profession de foi agricole contre l'évacuation de ses 35 000 litres de lisier quotidien.

Feu de paille et durcissement à long terme

Ce qui a fait le succès de l'UPS, c'est d'avoir vu où le bât blessait et, grâce à l'organisation rapide d'actions assez spectaculaires pour frapper l'opi-

nion, d'avoir montré combien les blessures étaient vives.

Mais de tout ce qui alourdit le bât, l'UPS ne parle guère. Elle n'apporte pas une solution propre aux problèmes qui vont modeler le visage agricole de demain, par exemple, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, l'harmonisation encore mal perçue entre l'environnement et les techniques de production, le remodelage du marché laitier, le maintien (mais sous quelle forme et par quels moyens) d'une agriculture de montagne, le renforcement et l'extension des coopératives agricoles.

En ce sens le syndicalisme agricole manque de poids et l'on voit mal comment il pourrait se substituer dans sa forme actuelle à une défense professionnelle plus traditionnelle.

L'opinion qu'on se faisait du syndicalisme agricole n'est aujourd'hui plus la même. Jusqu'ici plus toléré qu'apprécié par la masse paysanne, ignoré, presque méprisé, par l'establishment agricole, on découvre brusquement qu'il est un excellent révélateur des malaises qui parcourent la campagne. Cette ouverture à l'UPS n'est encore qu'une prudente prise de pouls, une attention soudaine accordée aux sourdes revendications de la base. L'oreille ainsi tendue n'est pas l'oreille d'un sourd et gageons que malgré le printemps qui rejettera tout le monde aux champs, les revendications paysannes vont se préciser.

QUI SONT CES PAYSANS QUI REVENDIQUENT ?

	PERSONNEL PERMANENT				PERSONNEL NON PERMANENT			
	Chefs d'exploitation	Personnel Membres de la famille	étranger la famille	Total	Membres de la famille	Personnel étranger à la famille	Total	Total
SEXE MASCULIN								
1955	139 879	73 575	61 409	274 863	91 167	16 979	108 446	383 000
1965	98 524	56 106	27 472	183 102	81 288	10 885	92 173	275 275
1969	87 427	49 878	23 847	161 152	78 446	9 060	87 506	248 658
SEXE FÉMININ								
1955	8 949	125 525	11 991	146 465	128 247	13 761	142 008	288 473
1965	1 931	40 219	3 845	45 995	122 849	10 632	133 481	179 476
1969	1 177	16 033	1 420	18 630	143 732	11 409	155 141	173 772

Source : Secrétariat des paysans suisses, « Statistiques et évaluations », Brougg.

LES TRAVAILLEURS D'AU MOINS QUINZE ANS OCCUPÉS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

A Genève, l'Ecole-club Migros renie Duttweiler

L'Ecole-club Migros est l'organisation la plus importante en Suisse pour l'enseignement aux adultes. Des sports à la conduite automobile, en passant par les branches commerciales, les langues, la photographie et les cours de cuisine, elle offre

une gamme étendue de prestations qui s'adressent aussi bien à l'étranger qui doit assimiler rapidement la langue du pays qu'à la bourgeoisie désœuvrée qui désire meubler ses loisirs.

Dans l'optique de la Migros, il s'agit d'offrir un complément humanisant à des conditions de travail toujours plus monotones et routinières parce que spécialisées. Sous l'appellation pompeuse d'éducation des adultes. La fédération des coopératives ainsi que les sociétés régionales sont tenues statutairement d'affecter à ce but 1 % de leur chiffre d'affaires.

Le sujet qui nous occupe ici est plus modeste. La direction de l'école-club de Genève a suscité, il y a quelque temps, dans un souci d'amélioration pédagogique, la constitution de groupes de travail réunissant les enseignants d'une même branche; but à atteindre, la discussion et la coordination de l'organisation et des méthodes de l'enseignement. Mais souvent, donner à des individus la possibilité de se rencontrer pour parler de leurs problèmes communs, c'est déclencher un processus difficilement contrôlable.

Et en effet, récemment, une partie des enseignants a senti la nécessité de créer une association du personnel de l'école. Ce type d'action ne correspond pas, semble-t-il, à la conception de la participation de l'entreprise Migros, qui préfère voir en face d'elle des individus isolés.

Deux jours après avoir été informée officiellement du projet des enseignants, la direction de l'école licencierait l'un des animateurs de ce projet, sans exprimer aucun motif. Licenciement dans les délais légaux, mais avec cessation immédiate d'activité. L'affaire est actuellement dans les mains de la justice.

Pour éclairer ce licenciement, ce passage du numéro spécial du journal du personnel « Le Pont », consacré à la M-participation, qui définit ainsi le rôle de l'employé: « Passant le plus clair de son temps à son travail, l'homme doit pouvoir se réjouir et souffrir avec son entreprise. Tendanciers vers des objectifs qu'il a acceptés, il doit vivre des moments difficiles pour maîtriser ses propres pro-

blèmes. Le résultat et le fait de toucher au but ne peuvent que lui procurer davantage de satisfaction. C'est son droit le plus strict. Bien informé, visant ses objectifs, ayant accepté les buts de l'entreprise qui est la sienne, le collaborateur doit s'identifier à celle-ci. C'est là son devoir. »

D'une manière lapidaire, à la Migros, participer est-ce toucher son pourcentage à la fin de l'année et obéir ? La direction de l'Ecole-club Migros a

son opinion sur la question... Et pourtant, on peut lire au point 12 des « Thèses » de 1950 rédigées par Duttweiler, thèses qui constituent en quelque sorte son testament: « Les traitements et les salaires, de même que les conditions de travail et les rapports envers les ouvriers et les employés continueront à être exemplaires... La liberté d'association doit être sauvegardée en toute circonstance... »

Le choix des socialistes vaudois

La décision du Parti socialiste vaudois d'aller seul à la lutte pour les élections du Conseil d'Etat ne doit pas être considérée comme un revirement par rapport aux décisions prises par ce parti dans des congrès antérieurs.

En réalité, en définissant il y a une année, sa politique d'ouverture à l'égard du POP, il avait réservé le problème de l'élection au Conseil d'Etat, en déclarant que la gauche ne devait pas se mettre en situation où la bourgeoisie puisse lui imposer son arbitrage.

Que signifiait cette formule ?

Elle tire son sens des particularités de l'élection selon le système majoritaire.

Tout d'abord, dans le canton de Vaud, le premier tour est soumis à la règle de la majorité absolue.

La gauche, dans une élection générale (il en irait autrement dans une élection partielle), n'est pas en mesure (encore) de s'imposer au premier tour. Pratiquement, cela signifierait qu'elle est en passe d'être majoritaire dans l'ensemble du canton. Tel n'est pas (encore) le cas.

Dès lors, soumise à l'épreuve du second tour, elle n'a pas intérêt, soit à opérer des désistements qui ne correspondent pas aux résultats obtenus par chaque candidat au premier tour, soit à demander aux partis bourgeois de choisir en son sein (par exemple les socialistes plu-

tôt que le popiste), soit de faciliter au second tour la résurgence des prétentions libérales.

Cette analyse avait été faite, à froid, il y a une année déjà. Elle a simplement été confirmée. Il n'en demeure pas moins que plusieurs thèmes sont communs à la gauche et devront être vigoureusement exprimés à l'opinion publique: les offensives qui se dessinent contre le pouvoir d'achat des salariés et qui appellent une contre-offensive, le danger des extrémistes de droite, l'incapacité de l'Entente bourgeoise à assurer seule les réformes dont le canton a besoin.

P.S. — Nous nous excusons de ne pas donner dans ces colonnes un reflet de l'événement politique du week-end dernier, et qui a éclipsé, selon « le grand quotidien suisse », « 24-Heures - La Feuille d'avis de Lausanne », le congrès extraordinaire du Parti socialiste vaudois tenu ce même samedi à La Sarraz: la soirée annuelle du Parti radical vaudois à Beaulieu (avec l'orchestre Les Djebels de Bex, le fantaisiste Jacques Bodoïn et M. G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral, entre autres). Objectivité et impartialité obligent... « 24-Heures » consacrait lundi deux tiers de la première page de son « cahier » vaudois à la fête radicale, tandis que le congrès du PSV était commémoré de juste traité en page intérieure.

L'école en Valais: les socialistes élèvent la voix et trouvent le ton

La mise au point du cycle d'orientation en Valais suscite de « sérieuses réserves » chez les socialistes de ce canton. S'exprimant dans le cadre de la campagne d'information menée actuellement par le Département de l'instruction publique, le PSV déplore notamment que le « nouveau système n'améliore en rien les chances d'accès à la culture pour les enfants issus de milieux sociaux défavorisés, mais ne fait que confirmer les inégalités sociales de départ en éliminant, de manière plus subtile qu'auparavant, les défaillants ».

Cette prise de position socialiste n'a rien d'une réaction épidermique et occasionnelle à l'introduc-

Sous le titre « Ecole valaisanne: le parti socialiste attaque — Un pamphlet qui cache d'autres intentions », le NFV (12.11.73) écrit notamment: (...) « L'énumération des griefs qu'adresse le parti socialiste à l'encontre de ceux qui ont pour mission de préparer les structures scolaires démontre clairement la naïveté de la gauche valaisanne, mais aussi son espoir: transformer l'école en un vaste apprentissage politique dont les gagnants seraient évidemment ceux qui crient contre une école qu'ils jugent au service de la bourgeoisie. La pénétration par la bande dans notre école d'une idéologie dangereuse est à repousser. Tant que l'autorité veillera, aidée par les parents conscients de leur rôle, aucun danger ne menace l'école (...) ».

tion de nouvelles structures scolaires en Valais. Au contraire, elle est le reflet d'un travail en profondeur sur le sujet. C'est en novembre dernier déjà que le Parti socialiste valaisan publiait un fascicule intitulé « l'école unique ». Elaboré par un groupe de travail à la demande du comité directeur, ce rapport, après une critique du rôle de l'école dans la société, présente d'une part des thèses très générales sur les objectifs de l'éduca-

tion et d'autre part un projet concret d'école unique.

La critique de l'école faite par le Parti socialiste valaisan n'est, en elle-même, par très originale, ni très spécifique du rôle que joue l'école en Valais; une exception peut-être: l'accent mis sur la collusion de l'Eglise et de l'école. Elle reprend, en effet, les grandes thèses de la gauche sur le rôle social et économique de l'école: dénonciation d'un système scolaire visant à reproduire et même à accentuer les inégalités existantes, à former les élèves en fonction des besoins de l'économie et donc de leur future place de travail (des réserves sont également faites sur le mode autoritaire de transmission des connaissances).

L'aspect intéressant et nouveau de cette première partie réside plutôt dans le fait que toute cette critique émane d'un parti d'opposition relativement modéré dans ses actions, et ceci dans un canton où de telles prises de position sont en général systématiquement dénigrées.

Une école pour demain

La deuxième partie présente des propositions d'une « école pour demain ». Ces propositions sont d'abord relatives aux buts que devraient viser l'école et débouchent sur un projet concret d'école unique. Citons brièvement les quatre thèmes principaux développés dans l'opuscule:

- épanouissement de la personne par une éducation globale de toutes ses facultés;
- apprentissage de la vie sociale; les auteurs pensent « qu'il est particulièrement important que chacun prenne conscience des processus par lesquels il est amené à céder de ses prérogatives à une institution ou à une autorité » et dans ce but ils espèrent conduire enseignants et enseignés à une gestion progressive de leur cadre de vie (on retrouve ici les préoccupations actuelles de la pédagogie institutionnelle dont nous avons déjà souvent parlé¹).

¹ Pédagogie institutionnelle: mythe ou réalité. Collection Greti, Editions Delta S.A., La Tour-de-Peilz.

— compensation systématique des difficultés et retards « l'école devant s'adapter à la situation particulière des élèves n'ayant pas bénéficié des mêmes conditions culturelles que leurs camarades privilégiés ». Dans ce but, un effort important doit être envisagé déjà pour la période préscolaire.

— apprendre à apprendre; « l'enfant devra développer sa capacité d'apprécier son propre travail pour aboutir à la pratique de l'auto-évaluation ».

Un projet limité

Ces grandes lignes tracées, l'étude propose un projet d'école unique. On peut regretter qu'à ce stade des réalisations plus concrètes, les auteurs se soient en quelque sorte limités à un découpage institutionnel des phases de formation. En effet, on aurait aimé trouver plus de précision quant au contenu des différentes phases, quant aux méthodes pédagogiques nouvelles qui pourraient y être appliquées, quant aux possibilités concrètes de leur mise en œuvre. Les rapports entre groupe d'enseignants et groupe d'enseignés auraient pu être développés, de même que les relations de ces groupes avec les institutions.

Des critiques aux propositions

Si l'on tente un premier bilan de ce travail, une première constatation s'impose: un certain manque d'envergure des propositions pratiques face à la netteté des critiques et à l'ampleur du cadre de réflexion. Prenons pour exemple le fait que, bien qu'ayant constaté que le problème de l'inégalité des chances ne pouvait être compensé que par une action dans les premières années de formation, on ne développe pas par la suite les possibilités pédagogiques susceptibles d'atténuer, à ce niveau, les disparités existantes.

Une base de travail

Mais soyons justes, dans leur volonté précise d'orientation de l'école et de la société même vers

un socialisme d'autogestion, les auteurs auraient eu de la peine à présenter simplement des projets de réforme. Ce travail, résumé d'une étude plus large, est très complet dans son aspect théorique. Nous espérons que cette base servira de cadre de réflexion pour des propositions futures de transformations véritables. Nous espérons surtout qu'il saura susciter d'autres réactions que celle du « Nouvelliste », spécialement dans les milieux des premiers intéressés: les enseignants et les enseignés.

NEUCHÂTEL

La recherche pédagogique sous tutelle

L'arrêté pris le 21 décembre par le Conseil d'Etat neuchâtelois concernant les expériences pédagogiques dans les écoles publiques couronne avec une rapidité surprenante le débat intervenu en automne dernier au Grand Conseil (cf. DP 254). La décision du gouvernement neuchâtelois, qui déclare à l'article premier de son arrêté, vouloir « encourager l'innovation pédagogique », ne tend en fait qu'à doter le Département de l'instruction publique d'un moyen légal d'intervention politique dans les écoles. On n'en voudra pour preuve que les premières mesures prises en application de cet arrêté consistent à annoncer que les expériences de pédagogie nouvelle en cours à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel se termineront cette année — bien que celles-ci, ayant été « méthodiquement préparées, suivies et évaluées », répondent pourtant aux critères énoncés par le Conseil d'Etat pour entrer dans la catégorie des expériences qui méritent d'être encouragées !

Pas de consultation des institutions concernées

Le caractère autoritaire et politique de ces mesures ressort avec plus d'évidence encore sur le plan strictement pédagogique: aucune des nombreuses

institutions concernées n'a été consultée. Ni les associations professionnelles (VPOD, SPN), ni le Centre cantonal de recherche et de documentation pédagogique, ni l'Ecole normale, ni surtout l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (dirigé par M. Samuel Roller) pourtant créé et financé par les cantons romands pour suivre et évaluer ces questions.

Un collège d'« experts »

Il y a quelque chose de tragique dans le procédé, comme le reniement d'une tradition neuchâteloise, avec Jean Piaget et Laurent Pauli, que poursuivent et élargissent aujourd'hui notamment les centres universitaires de sémiologie et de linguistique. Afin d'assurer aux élèves des classes visées « les meilleures conditions d'enseignement jusqu'à la fin de la présente année scolaire », le DIP désigne un collège d'experts constitué par un directeur de l'ASUAG à Bienne, un technicien-électronicien, le secrétaire général du DIP genevois et un professeur d'allemand à l'Université. Ceci très élégamment et à la barbe de tout ce dont son canton dispose en matière de compétences pédagogiques ! S'il n'est pas question de mettre en cause les qualifications professionnelles de ces « experts », on se permet tout de même de se demander si leurs compétences vont jusqu'à la maîtrise des problèmes d'ordre psychogénétique que posent des enfants entre 11 et 14 ou 15 ans.

Une œuvre de pionnier reniée

Le Conseil d'Etat ne doit pourtant pas ignorer que depuis 1963, date de la mise en application des mesures de réforme scolaire, le canton de Neuchâtel a fait œuvre de pionnier dans plusieurs domaines. Certains de ses enseignants ont collaboré ou collaboré encore à des travaux intégrant les données les plus récentes en matière de psychopédagogie, et ceci sur le plan international. Ce n'était donc pas faute de personnes qualifiées

que le Conseil d'Etat a recouru aux services d'experts peu familiarisés avec les problèmes particuliers du degré secondaire inférieur neuchâtelois.

« Coïncidence » inquiétante

Il reste en tout cas la possibilité de voir une relation entre la volonté de l'Exécutif d'assurer ce qu'il appelle « les meilleures conditions d'enseignement » et le fait de solliciter des personnes dont deux viennent des milieux de l'industrie. Laquelle a besoin de bras pour maintenir le niveau de la production et du profit. Or « les meilleures conditions d'enseignement » que le Conseil d'Etat cherche à assurer aux élèves sont précisément celles qui sont responsables du nombre consternant des échecs scolaires dans le canton.

Transformer la pédagogie pour augmenter les chances de succès du plus grand nombre d'enfants, c'est évidemment modifier le rapport entre le nombre de ceux qui auront normalement accès aux études et le nombre des laissés-pour-compte au terme de la scolarité obligatoire. La notion de « meilleures conditions d'enseignement » est donc toute relative selon le point de vue qu'on adopte. Quant à l'arrêté proprement dit, il ne fait qu'éten- dre à l'ensemble des écoles publiques du canton les restrictions particulières visant l'Ecole secondaire régionale.

Innovation et rénovation

Paradoxalement, il a pour but d'encourager ce qu'il désigne par « innovation pédagogique », mais en fait, personne ne s'y laissera prendre: sur les onze articles que compte cet arrêté, huit au moins définissent des procédures, fixent des conditions ou énoncent des limitations.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois confond manifestement « innovation » avec quelques pâles « rénovations » tolérables dans les limites que l'Administration se chargera dorénavant d'apprécier. L'ordre avant tout.

Démocratisation de l'enseignement: l'offre et la demande

Comment savoir ?

Combien de fois ne lit-on pas dans les journaux, combien de fois n'entend-on pas dire que la « démocratisation » de l'enseignement secondaire, c'est très bien en théorie, mais que, dans la pratique, 1. elle a provoqué un abaissement considérable du niveau des élèves; et 2. que nos facultés sont désormais encombrées d'étudiants incapables de poursuivre avec fruit leurs études. A telle enseigne que l'on entend parler de « numerus clausus ».

Et mes collègues et moi-même de nous inquiéter: que va-t-il advenir de nos gymnasiens ? Bien loin de « libéraliser » le système, devons-nous revenir à une sélection plus impitoyable ?

Or je lis dans un communiqué de presse de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne du 15 janvier 1974 ceci:

« Une augmentation réjouissante »

« ... Parmi les différentes disciplines, on a enregistré en 1973 une augmentation très marquée au Département du génie rural et géomètres où le nombre des étudiants inscrits en 1^{re} année a presque doublé par rapport à 1972, mettant en évidence l'intérêt des jeunes pour les problèmes touchant à l'environnement. Il est également intéressant de remarquer que le nombre des étudiants suisses entrés en 1^{re} année est passé de 195 en 1972 à 241 en 1973, soit + 23 %. Pour la période de 1969 à 1972, l'accroissement du nombre des étudiants issus des gymnases suisses a été de 55 %. Cette croissance est d'autant plus heureuse que, durant les dernières années, le nombre des ingénieurs formés n'a de loin pas suffi à couvrir les besoins de notre économie (c'est moi qui souligne), notamment dans les domaines de la mécanique et de l'électricité... »

On ne saurait être plus clair.

De ceux qui vont répétant que nous avons désormais trop d'étudiants et de ceux qui nous assurent au contraire que nous n'en avons pas assez, comment savoir lesquels ont raison ? En ce qui me concerne, j'inclinerais à croire que les seconds — en l'occurrence l'EPFL — ont raison, car enfin, ils sont bien placés pour savoir de quoi ils parlent. Et j'inclinerais aussi à me demander si nous ne sommes pas victimes, parfois, d'une campagne d'intoxication, de la part de ceux qui, ayant peu de sympathie pour la démocratie en général et pour la démocratisation des études en particulier, tentent de nous persuader qu'il serait préférable d'en revenir au système d'autrefois, avec son Université ouverte (ou peu s'en fallait) aux seuls privilégiés !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Politiser la Banque Nationale Suisse ?

Au début de l'année, la « Neue Zürcher Zeitung » publiait un article fort remarqué contre une politisation de la Banque Nationale Suisse (BNS). Les non-initiés se demandaient ce que cela signifiait, puisqu'aucune retraite n'était annoncée au directeur de cette institution. Le voile est levé; le président Stopper a demandé d'être libéré de son poste.

Aussitôt se multiplient les spéculations au sujet de sa succession. Léo Schürmann entrera-t-il au directoire et la présidence sera-t-elle attribuée au vice-président Hay ou au directeur général Leutwiler ? C'est la question que se pose « Finanz und Wirtschaft » (7). La « National Zeitung » (28) ajoute dans la liste des papables le nom de Waldemar Jucker, un des deux économistes du secrétariat de l'Union syndicale suisse.

La succession présidentielle sera prochainement traitée en comité de banque. Nous devons malheu-

reusement envisager que la candidature Jucker ne sera pas retenue.

— *La « Neue Zürcher Zeitung » (39) publie une étude sur la scolarisation des enfants qui ne sont pas de langue maternelle allemande dans le canton de Saint-Gall. Le fait qu'ils sont en majorité dans diverses classes amène des parents suisses à changer de domicile pour ne pas supporter les conséquences d'un enseignement rendu difficile par le mélange des langues. C'est pourquoi les autorités saint-galloises ont créé des classes ne comprenant que des enfants ne connaissant pas ou connaissant peu l'allemand. Les premiers résultats, à Rorschach, paraissent convenir autant aux enfants qu'aux autorités scolaires et aux parents (un enseignement intensif de l'allemand est donné dans ces classes).*

— *« Der Bund » a trouvé un nouveau « columnist » à l'américaine, mais de langue italienne, en la personne de l'ancien conseiller fédéral Nello Celio (le journaliste Jean Ryniker publie depuis quelques années une « Voix de la Romandie » bimensuelle).*

Pour la marche à pied

— *Dans le numéro de fin de semaine du « Tages Anzeiger », un vigoureux plaidoyer pour la marche à pied, assorti de précisions sur les facilités accordées actuellement aux piétons suisses en matières d'itinéraires de promenades et de randonnées.*

— *Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », quatre articles à noter: une étude sur la situation de l'instituteur, homme à tout faire dans le système scolaire actuel, une colonne consacrée aux difficultés financières du plus que cinquantenaire « Schweizer Frauenblatt », le « magazine de la femme engagée » (comme son sous-titre le présente), un travail sur l'importance de la psychologie dans notre société (« la psychologie, une contribution à l'émancipation de l'homme »), et enfin une revue de la presse marginale (ses difficultés, son marché).*